

# L'application de l'analyse différenciée selon le sexe aux inégalités de type ethnique

Rachad Antonius

Jean-Claude Icart

Département de sociologie, Université du Québec à Montréal  
([antonius.rachad@uqam.ca](mailto:antonius.rachad@uqam.ca) ; [icart.jean-claude@uqam.ca](mailto:icart.jean-claude@uqam.ca))

## Objectif

1. Illustrer l'utilité de faire un usage direct des micro-données dans la recherche en sciences sociales, même avec des techniques élémentaires qui ne nécessitent pas des connaissances avancées.
2. Démontrer l'utilité d'une approche différenciée en fonction du statut de minorité visible (ou de n'importe quel autre statut de minorité), inspirée de l'approche différenciée en fonction du sexe.
3. Spécifiquement, démontrer que cette approche permet d'identifier des caractéristiques de la pauvreté parmi les minorités visibles (ou la minorité choisie) qui ne sont pas visibles ou facilement mesurables par les méthodes plus classiques

(Note : rappeler la situation des Maghrébins mise en évidence par Stat Can fin janvier)

## ***L'analyse différenciée selon le sexe (ADS)***

- L'ADS vise fondamentalement à
  - « *...éviter la reproduction des inégalités et des situations désavantageuses qui sont, bien souvent, observées à travers les processus de régulation sociale et de planification* » [\[1\]](#)
  - [\[1\]](#) Kurtzman et de Sève, 2001, p.13.

- On peut la définir comme étant
  - « ...un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent ».

- **L'ADS comporte deux outils.**
  - Un outil de mesure des inégalités; c'est un outil statistique.
  - Une méthodologie de mise en œuvre de programmes pour atteindre l'équité, programmes dont tant les objectifs que les moyens d'action font usage de cet outil statistique pour leur conceptualisation.

### *Aspect fondamental*

- **Ventilation** des données pertinentes à l'analyse d'une situation ou d'une action prévues dans le cadre de la planification d'une politique ou de sa mise en œuvre,
- de façon **systematique**
- en fonction du critère retenu (sexe ou situation de minorité).

### *Pertinence pour les minorités racisées*

- Si on prend le statut de minorité visible comme indicateur du statut de groupe racisé, on obtient une proportion de moins de **8 %** à l'échelle du Québec qui font partie de ce groupe en 2001.
- **Pas assez pour que les caractéristiques sociales, démographiques et économiques de ce groupe influencent de façon significative le 'profil type' de la pauvreté.**

- Donc :

avantage à examiner ces caractéristiques de façon spécifique.

Le profil de la pauvreté au sein de ce groupe diffère-t-il du profil de la pauvreté dans le groupe majoritaire ?



***Peut-on appliquer ce principe à l'analyse des inégalités de type ethnique ?***

- Oui, mais en prenant en considération trois problèmes :
  - La définition du critère de différenciation qui permet d'identifier des groupes défavorisés (couleur comme aux USA ? Statut d'immigration ? Appartenance ethnique ? Statut de minorité visible ?)
  - La disponibilité des données
  - La cohérence des systèmes de classification à travers les diverses institutions

### **MAIS . . . .**

- Ceci soulève des problèmes politiques évidemment, ainsi que des problèmes éthiques et des problèmes techniques de confidentialité des données.
- Mais même avec les données du recensement et de l'EDTR actuellement disponibles, on peut faire des diagnostics assez intéressants ...
- Ces questions seront éventuellement discutées en détail dans le texte écrit de cette présentation, qui n'est pas encore disponible.

***Illustration :***

***L'analyse de la loi sur la pauvreté au Québec (Loi 112)***

- Adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2002
- Trois buts convergents :
  - Améliorer la situation économique et sociale des personnes qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement
  - Réduire les inégalités qui affectent plus particulièrement les personnes en situation de pauvreté
  - Intervenir de manière globale en développant le sentiment de solidarité sociale

- Cinq grandes orientations :
  - Prévenir : favoriser le développement du potentiel des personnes
  - Renforcer le filet de sécurité sociale et économique
  - Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail
  - Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société
  - Assurer la constance et la cohérence de l'action à tous les niveaux

## **définition de la pauvreté adoptée par la stratégie**

« La pauvreté est la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour accéder à son autonomie économique et favoriser son inclusion sociale » (p.15)

- **Le portrait de la pauvreté au Québec est présenté selon**
  - Les caractéristiques de ménage (personnes seules, couple sans enfants, couple avec enfant, monoparentale et autre) et différents sous-groupes (Personnes âgées, Personnes handicapées, Autochtones, Immigrants récents et minorités visibles, Groupes à risque de pauvreté persistante comme les pauvres travailleurs (type de travail, précarité et faible revenu).
  - La répartition territoriale (p.15). Territoire à concentration de pauvreté et les inégalités entre les régions du Québec « ... il est possible de classer les diverses régions du Québec de façon à observer lesquelles sont plus défavorisées que la moyenne, notamment avec l'indice de défavorisation matérielle (revenu moyen, scolarité, rapport emploi/population). » (p.20).

### *Les données*

- Pour cette illustration, nous avons travaillé sur les micro-données à grande diffusion du recensement 2001. Celles du recensement 2006 sont disponibles, mais nous n'avons pas eu le temps de mettre à jour cette illustration, qui reste utile même avec des données moins fraîches....
- Nous sommes partis de l'échantillon fourni par Stat Can dans le cadre de l'IDD, qui comprend, pour le Québec, 192 576 observations. Nous avons calculé les pourcentages sur la base de ces données. Bien sûr, les pourcentages calculés avec le fichier complet diffèreraient quelque peu, mais il s'agit ici d'illustrer la méthode.

## La répartition de la population

Nous avons regroupé les minorités visibles en une seule catégorie. La répartition est la suivante :

Groupe	Nombre dans le fichier	Pourcentage
Majorité	177 273	91.1 %
Minorités visibles <sup>[1]</sup>	13 384	6.9 %
Autochtones <sup>[2]</sup>	1 919	1.0 %
<b>Total</b>	<b>192 576</b>	<b>100 %</b>

<sup>[1]</sup> Comprend : Chinois, sud-asiatique, noirs, et autres

<sup>[2]</sup> Comprend : Indien de l'Amérique du Nord uniquement, Métis uniquement, Inuit uniquement, Réponses autochtones multiples, Réponses autochtones non comprises ailleurs.

---



**Répartition différentielle de la pauvreté**  
*(calculée pour les familles économiques, en excluant du calcul la catégorie Autochtones)*

		Au dessus du SFR	Au dessous du SFR	Total
Minorité visible	N	7732	5595	13327
	%	58.0%	42.0%	100.0%
Majorité	N	145883	30579	176462
	%	82.7%	17.3%	100.0%
Total	N	153615	36174	189789
	%	80.9%	19.1%	100.0%

*Si on regarde **UNIQUEMENT** les personnes qui sont sous le SFR*

	Fréquence	Pourcentage
Minorité visible	5 595	15.5
Majorité	30 579	84.5
Total	36 174	100.0

*Et si on se limite aux personnes qui sont nés au Québec ou qui y ont immigré depuis 10 ans ou plus, afin d'éliminer les facteurs propres à l'immigration récente, on obtient les pourcentages suivants*

	Nombre	Pourcentage
Minorités visibles	2 955	9,1 %
Majorité	29 608	90,9 %
Total	32 563	100,0 %

### *Mais . . .*

- Nous ne sommes pas intéressés dans cette démarche à démontrer que les minorités visibles se trouvent plus souvent qu'à leur tour sous le seuil de faible revenu.
- Nous voulons voir plutôt *en quoi le profil des minorités visibles qui sont sous ce seuil diffère de celui de la majorité.*

***Diagnostic du comité de lutte contre la pauvreté et  
l'exclusion sociale  
(formé dans le cadre de la loi 112)***

- « Durant toute la période (1997-2004) la proportion de personnes à faible revenu est demeurée plus grande chez les femmes que chez les hommes. »

Or :

- pour la majorité : 57 % des personnes SSFR sont des femmes.
- Pour les minorités visibles : 51,9 %

- « Au Canada, la proportion de jeunes de moins de 18 ans vivant dans des familles pauvres (selon la SFR après impôts) a diminué depuis 1997 (17,8 % pour demeurer assez stable au cours des années 2000 (12,8 % en 2004). Au Québec, cette proportion a diminué de façon constante et considérable, passant de 22,4 % en 1997 à 10,9 % en 2004. »

**MAIS si on ventile par minorité visible :**

**Tableau croisé Mineurs \* Minorités visibles**

		Minorités visibles		Total
		Minorité visible	Majorité	
Mineurs Moins de 18 ans	Effectif	1975	6359	8334
	% dans Minorités visibles	35.3%	20.8%	23.0%
18 ans ou plus	Effectif	3620	24220	27840
	% dans Minorités visibles	64.7%	79.2%	77.0%
Total	Effectif	5595	30579	36174
	% dans Minorités visibles	100.0%	100.0%	100.0%

Pour ce tableau nous avons pris tous les immigrants

- La proportion des jeunes est de 35 % alors qu'elle est de 20 % pour la majorité.

Or :

Une proportion importante de minorités visibles sont des immigrants récents. Le processus d'immigration entraîne des difficultés propres, mais dont l'effet est quand même différentiel.



- Si on se limite à aux minorités visibles nées ici ou ayant immigré depuis plus de dix ans, on obtient :

**Tableau croisé Mineurs \* Minorités visibles**

			Minorités visibles		Total
			Minorité visible	Majorité	
Mineurs	Moins de 18 ans	Effectif	1349	6163	7512
		% dans Minorités visibles	45.7%	20.8%	23.1%
	18 ans ou plus	Effectif	1606	23445	25051
		% dans Minorités visibles	54.3%	79.2%	76.9%
Total	Effectif		2955	29608	32563
	% dans Minorités visibles		100.0%	100.0%	100.0%

***Quant à la situation familiale :***

- « Le faible revenu était beaucoup moins fréquent chez les familles biparentales (4,9 %) et chez les couples sans enfants (6,1 %) et beaucoup plus fréquent chez les personnes seules (22,4 %) et chez les familles monoparentales (23,7 %). »

**Or si on compare la situation familiale des minorités visibles et de la majorité (nous parlons toujours des personnes sous le SFR et qui sont nées ici ou qui ont immigré depuis plus de 10 ans) :**

**Tableau croisé Type de ménage en 5 catégories \* Minorités visibles**

			Minorités visibles		Total
			Minorité visible	Majorité	
Type de ménage en 5 catégories	Mariés ou union libre sans enfants	Effectif	143	4195	4338
		% dans Minorités visibles	4.8%	14.2%	13.3%
	Mariés ou union libre avec enfants	Effectif	1463	7636	9099
		% dans Minorités visibles	49.5%	25.8%	27.9%
	Monoparentaux	Effectif	874	6220	7094
		% dans Minorités visibles	29.6%	21.0%	21.8%
	Multifamiliaux	Effectif	82	223	305
		% dans Minorités visibles	2.8%	.8%	.9%
	Non familiaux	Effectif	393	11334	11727
		% dans Minorités visibles	13.3%	38.3%	36.0%
Total	Effectif	2955	29608	32563	
	% dans Minorités visibles	100.0%	100.0%	100.0%	

*Et ...*

**Tableau croisé Taille de ménage en 4 catégories \* Minorités visibles**

			Minorités visibles		Total
			Minorité visible	Majorité	
Taille de ménage en 4 catégories	Une personne	Effectif	285	9139	9424
		% dans Minorités visibles	9.6%	30.9%	28.9%
	Deux personnes	Effectif	438	8155	8593
		% dans Minorités visibles	14.8%	27.5%	26.4%
	Trois personnes	Effectif	519	4959	5478
		% dans Minorités visibles	17.6%	16.7%	16.8%
	Quatre personnes ou plus	Effectif	1713	7355	9068
		% dans Minorités visibles	58.0%	24.8%	27.8%
Total	Effectif	2955	29608	32563	
	% dans Minorités visibles	100.0%	100.0%	100.0%	

### *Conclusions*

1. Nous avons examiné ce profil différentiel en fonction des diverses mesures de lutte à la pauvreté. Pour la grande majorité des mesures, les minorités visibles diffèrent du profil majoritaire de façon marquée, comme nous l'avons illustré ci-haut. Par exemple, les personnes appartenant à des minorités visibles ont des maisons dont la valeur moyenne est plus élevée que celles de la majorité, car elles ont tendance à vivre dans des ménages plus nombreux. Du coup, elles ne sont plus éligibles à certaines mesures d'aide...

2. Nous pensons avoir démontré qu'une analyse différenciée (donc systématique) pourrait permettre d'identifier la façon dont la mise en œuvre des politiques affecte différemment les minorités et la majorité. Compte tenu de la sur-représentation des minorités dans les groupes à faible revenu, il est urgent de faire de telles analyses de façon systématique.